

Lutte contre la corruption et la délinquance financière :  
Faut-il désespérer des autorités de la transition ?

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 21 DÉCEMBRE 2020

754

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



# Transition au Mali De la militarisation à la dictature rampante



Accord d'Alger : Peu de progrès selon  
l'Observateur indépendant

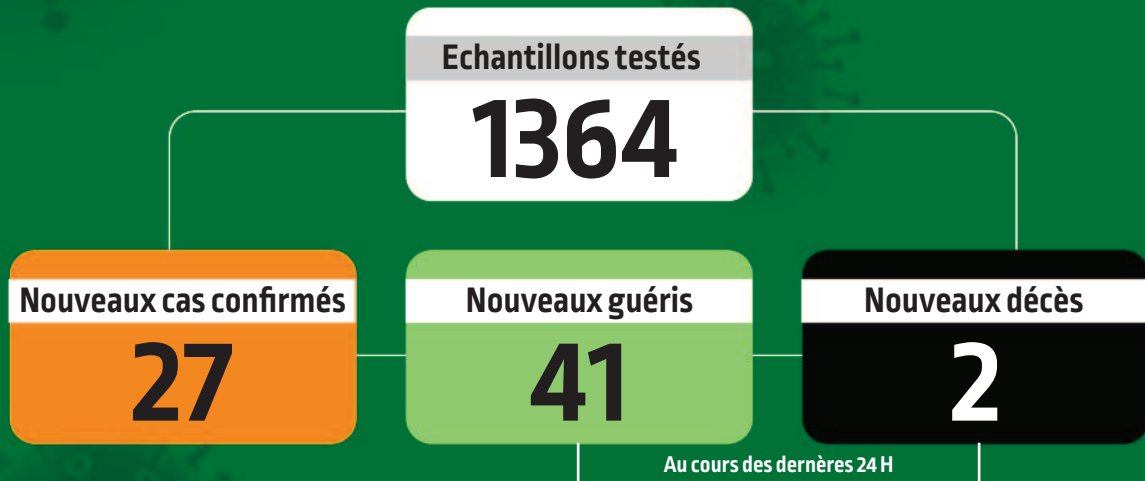


Emploi et formation professionnelle : Le département  
offre 610 bourses aux jeunes maliens

# COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au dimanche 20 décembre 2020



## Bilan global de la situation du Covid 19



## RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand  
la distance de sécurité  
ne peut être respecter



Se laver les mains  
régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans le coude



Respecter la distance  
de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique  
pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer  
les mains



Eviter de se toucher le visage :  
la bouche, les yeux ou le nez

<b>Une</b>	Transition au Mali : De la militarisation à la dictature rampante	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	Transition et charlatans du droit : La grève déclarée contraire à la charte !	<b>P.10</b>
	Formation professionnelle : Relance de la bourse de l'emploi après 8 ans !	<b>P.10</b>
	Mopti : La MINUSMA renforce le dialogue avec les autorités maliennes	<b>P.11</b>
	Gao : Un lot d'équipement remis à la Direction de la Protection civile régionale	<b>P.11</b>
	Cohésion sociale : Les FAMA soutiennent la jeunesse de Sévaré	<b>P.12</b>
	Lutte contre la Covid-19 au Mali : Les faitières de la presse dénoncent des mesures « liberticides »	<b>P.12</b>
	Universités du Mali : La COVID-19 ferme encore les portes	<b>P.13</b>
	Lutte contre la pandémie de COVID-19 : L'état d'urgence décrété par le gouvernement	<b>P.13</b>
<b>Actualité</b>	Mali : Plusieurs dizaines de jihadistes neutralisés à N'Daki dans des frappes aériennes de Barkhane	<b>P.16</b>
	Sous-traitance de la sécurité dans le centre : L'État malien pourrait y essayer un violent effet boomerang	<b>P.17</b>
	Accord d'Alger : Peu de progrès selon l'Observateur indépendant	<b>P.18</b>
	Emploi et formation professionnelle : Le département offre 610 bourses aux jeunes maliens	<b>P.20</b>
	Lutte contre la corruption et la délinquance financière : Faut-il désespérer des autorités de la transition ?	<b>P.21</b>
<b>Politique</b>	Conseil National de Transition : Un mauvais départ !	<b>P.23</b>
	Ma transition : « Tout le monde doit faire des sacrifices »	<b>P.25</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Livre : « Le concept n'domo » ou la solution à l'emploi jeunes	<b>P.27</b>
<b>International</b>	COVID-19 : L'Afrique s'arme contre la seconde vague	<b>P.28</b>
	Immigration : Plus d'un millier de sans-papiers défilent à Paris	<b>P.29</b>
<b>Sport</b>	FIFA THE BEST 2020 : Ronaldo oublié par Messi... voici les différents votes des joueurs	<b>P.30</b>



## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



## Transition au Mali : De la militarisation à la dictature rampante

**P**rétextant la persistance de l'insécurité et l'expansion exponentielle de la maladie à coronavirus dans plusieurs zones urbaines, le Conseil des ministres du 18 décembre 2020 a déclaré l'état d'urgence pour compter du samedi 19 décembre 2020 à zéro heure sur toute l'étendue du territoire national.

Le projet de décret adopté permettra ainsi aux autorités administratives compétentes : de réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures ; d'instituer des zones de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ou interdit ; d'interdire le séjour dans tout ou partie d'une ou de plusieurs circonscriptions administratives, à toute personne cherchant à entraver de quelle que manière que ce soit l'action des pouvoirs publics et d'interdire, à titre général ou particulier, tous cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sur la voie publique.

Bondissant sur cette « belle opportunité », et guidées par leur réflexe naturel d'autorité, les autorités militaires de la transition ont posé

un jalon supplémentaire dans leur volonté de tout régenter, tout caporaliser et de mettre les maliens au pas. Au pas militaire s'entend.

Après les propos martiaux et maladroits du colonel-major Bah N'Daw niant le droit constitutionnel de grève sous la transition, c'est le lieutenant-colonel Abdoulaye Maiga ci-devant ministre de l'administration territoriale qui a osé prendre une instruction relative à l'application de l'état d'urgence qui cible clairement

la presse, la liberté de la presse et l'inviolabilité du domicile.

Ainsi, par instruction ministérielle, il rappelle aux gouverneurs, préfets et sous-préfets qu'ils sont « **habilités à prendre toutes les mesures appropriées pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature, des réseaux sociaux, ainsi que celui des émissions radiophoniques ou télévisées, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales.** »

Cette disposition liberticide, qui a comme seule vocation de museler la presse et de taire toute critique à l'encontre de nos braves militaires de la junte de Kati, a tout de suite provoqué une levée de boucliers, non seulement des professionnels de la presse et des activistes mais aussi de tous les démocrates.



Il n'y a pas de doute que ceux qui nous gouvernent aujourd'hui ignorent tout des combats menés, notamment par les acteurs du mouvement démocratique de 1991, pour arracher certains acquis démocratiques notamment la liberté de la presse. Mais de là à considérer qu'ils peuvent tout obtenir par la baïonnette est une grave erreur qu'il ne fallait peut-être pas commettre.

Réagissant au quart de tour et dans un bel unanimité, les faitières de presse (Maison de la Presse, l'URTEL, l'ASSEP, le Groupement Patronal de la presse écrite, la presse en ligne, l'UNAJOM et Reporters sans frontières) se sont concertés et ont tenu une conférence de presse commune hier dimanche 20 décembre pour dénoncer les mesures liberticides du gouvernement et affirmer leur volonté de s'y opposer.

Bandjougou Danté, président de l'URTEL s'est « demandé en quoi la lutte contre la maladie à coronavirus peut donner droit au contrôle des contenu médiatiques, au contrôle des communications téléphoniques ? Nous n'avons pas compris. »

Puis il révéla que « Nous avons effectivement eu des messages de manifestation de bonne foi venant de la primature, venant du ministère de l'administration territoriale, venant du ministère de la communication. Mais nous pensons que le contexte est tellement sérieux que le communiqué qui doit sortir d'un minis-



**ère doit être un communiqué véritablement sérieux. Donc, nous pensons que vraiment, si c'est une erreur, d'accord, si c'est un communiqué classique on peut comprendre. Mais nous pensons qu'au nom de la lutte contre la maladie à coronavirus, nous n'allons jamais accepter de qui que ce soit la remise en cause des libertés essentielles, notamment la liberté de la presse. »**

Pour désamorcer la grogne naissante voire la bombe à retardement, le ministre de l'Administration territoriale et celui de la Communication ont appelé les responsables des faitières pour évoquer une erreur et demander

une rencontre d'explication ce lundi.

A la suite, le ministre Maiga a publié un communiqué officiel pour tenter d'expliquer l'opinion publique « que l'instruction relative à l'état d'urgence ne vise nullement à remettre en cause quelque liberté que ce soit ; elle n'a pas vocation à prescrire des mesures nouvelles et ne fait que rappeler les dispositions des lois et règlements. »

Le ministre est-il de bonne foi ou recule-t-il pour mieux sauter...la prochaine fois ? Car manifestation la présente tentative d'embrigadement a échoué. On peut en douter car sa pirouette repose sur un nouveau mensonge d'État ou si on veut être indulgent à une lec-





ture biaisée des textes qu'il évoque. En effet, il est faux de dire qu'aux termes de l'article 13 de la loi N° 2017- 055 du 06 novembre 2017 relative à l'état de siège et à l'état d'urgence que « les autorités administratives compétentes » **sont habilitées à prendre toutes les mesures appropriées pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature, des réseaux sociaux, ainsi que celui des émissions radiophoniques ou télévisées, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales.** ».

En formulant ou interprétant ainsi la loi, le mi-

nistre laisse croire que les atteintes aux libertés découlent automatiquement de la loi. Or la loi n'utilise nulle part la forme impérative et ne dit nulle part que les autorités administratives SONT autorisées... Non. L'article 13 cité est ainsi libellé « Le décret instituant l'état d'urgence peut par une disposition expresse :

1- conférer au ministre chargé de l'Administration territoriale, aux représentants de l'État dans la Région, dans le District, dans le Cercle et dans l'Arrondissement ainsi qu'aux autorités judiciaires compétentes le pouvoir d'ordonner en tous lieux des perquisitions de jour et de

nuît ;

2- habiliter l'autorité administrative compétente à prendre toutes les mesures appropriées pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature, des réseaux sociaux, ainsi que celui des émissions radiophoniques ou télévisées, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales. »

En clair donc, les mesures instruites par le ministre ne constituent nullement la règle mais sont au contraire une exception qui doit ressortir d'une disposition expresse du décret. Alors de deux choses l'une : ou le gouvernement en entier doit répondre à la question posée par le président de l'URTEL à savoir « **en quoi la lutte contre la maladie à coronavirus peut donner droit au contrôle des contenus médiatiques, au contrôle des communications téléphoniques ?** »

Dans ce cas c'est la responsabilité collective du gouvernement qui serait engagé dans cette tentative maladroite d'attenter aux libertés démocratiques car les perquisitions et de jour et de nuit sont soumises aux mêmes règles. Soit le ministre fait preuve de zèle et d'incompétence. D'initiative ou sur instructions ? Mais, à sa décharge il faut dire qu'il n'est pas la seule autorité dans la transition militaire en cours dans ce cas.

■ Moctar Sow



## Ibou SY

Covid-19 : Le virus est en train de muter. Les scientifiques sud africains l'ont découvert. Les patients sont plus jeunes.



État d'urgence décrété au Mali pour 10 jours

## Gouvernement du Mali

Actualité de la Présidence de la République du Mali | #MESSAGE DE CONDOLÉANCES DU PRÉSIDENT BAH N'DAW SUITE AU DÉCÈS DU PRÉSIDENT BUYOYA



"C'est avec consternation que j'ai appris ce jour, le décès du Président Pierre Buyoya, après huit ans passés au Mali pour œuvrer à la paix et à la stabilisation de notre pays.

Nos compatriotes, nos partenaires garderont de Pierre BUYOYA le souvenir d'un avocat passionné de la cause malienne et sahélienne. Affable et expérimenté, il se sera investi sans calculer pour la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Mali tout en plaidant de manière constante et pédagogique pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation.

En mon nom personnel et au nom du peuple malien, j'adresse mes condoléances les plus émues à la veuve du défunt, à sa famille, à ses nombreux amis, collègues et partenaires. Celui que nous pleurons aujourd'hui fut un grand Burundais, un grand Africain, un grand Sahélien et enfin un grand Malien, notre compatriote. Nous le regretterons. Puisse le Seigneur l'accueillir parmi les bienheureux !"

Bamako le 18 décembre 2020

SEM Bah N'DAW

## MALI KANU

MESSAGE DU MINISTÈRE DES #TRANSPORTS ET DES #INFRASTRUCTURES !



Les travaux de construction et de bitumage de la route reliant la Tour de l'Afrique à l'intersection du 3ème pont de #Bamako à Yirimadio, progressent à hauteur de souhait. Mieux, ces travaux sont intensifiés depuis quelques jours en vue de respecter le délai annoncé pour la fin de ce chantier.

Le Ministère des #Transports et des #Infrastructures, à travers la Direction Nationale des #Routes, présente ses sincères excuses aux usagers pour les désagréments, et rassure que toutes les mesures sont en train d'être prises pour soulager leur souffrance.

Le Ministère des #Transports et des #Infrastructures rappelle que ces travaux visent à améliorer la vie des riverains, à renforcer le confort des usagers, et à réduire le taux d'accidents. Il sollicite par ailleurs l'accompagnement des usagers pour la réussite des travaux en cours.

Cellule Communication du Ministère des #Transports et des #Infrastructures / Direction Nationale des #Routes !



## Radio Guintan



Boni: le président de la jeunesse enlevé.  
Le jeudi 17-12 -2020 vers 19h20 le président de la jeunesse communale de Boni a été victime d'un enlèvement par des hommes armés non identifiés. A suivre



## Média A

URGENT: L'UNTM À ENFIN ACCEPTÉ D'ÊTRE SUR LA TABLE DE NÉGOCIATION AVEC LE GOUVERNEMENT.  
À SUIVRE...



## RFI

Le ministre de la Communication centrafricain et porte-parole du gouvernement s'est exprimé, ce samedi 19 décembre, dans un communiqué



officiel alors qu'une offensive des groupes armés dans l'Ouest vendredi a contraint l'ONU à déployer ces casques bleus. Il y dénonce une tentative de coup d'État de la part de l'ancien président François Bozizé, exclu de la présidentielle du 27 décembre prochain.



Le président américain s'entête toujours dans son refus de reconnaître sa défaite. Au point d'envisager la loi martiale pour renverser les résultats de l'élection. C'est ce que révèle la presse américaine.



### Réseau Scolaire

ETUDE CRITIQUE DANS Sous l'orage de Badian Seydou!!!



Dès qu'on parle de sous l'orage le moins éclairé même nous répond : conflit de générations. Mais, pourquoi Boubouny( le petit singe) a-t-il sournoisement arraché le chapelet du père(P17). On sait par avance, que la relation rompue entre le père Benfa, petit- fils de chasseur et Boubouny, le singe fut annonciateur d'un climat hostile entre jeunes et vieux. Cependant, il faut poursuivre la lecture au font et à la fin pour comprendre que le dessein de Badian Seydou n'est point de montrer le tableau nuancé d'une Afrique qui se déchire, se modernise et tant de plus en plus à renier un passé que les Benfa et son équipe cherche à conserver. Mieux, ce que l'auteur propose et, c'est là la pertinence de l'ouvrage; c'est la voix de la réconciliation. RÉCONCILIATION entre une jeunesse africaine européanisée face à un monde d'adultes africains et africanisés qui cherche à maintenir vivant le legs ancestral. En effet, le dernier chapitre de l'ouvrage mettant en scène la visite des anciens ( Mamari, Aladji, Koniba et Sire P179) dans le but d'arranger l'affaire Samou/Kany traduit la nécessité de ces deux tranches d'âge à coopérer pour le salut universel.

La solution est, du côté des jeunes( Samou et ses pairs) ainsi que les vieillards( Benfa et son équipe) que chacun fasse un pas dans le chemin de la réconciliation. Et, c'est dans cette voie de la RÉCONCILIATION ( j'insiste sur le mot) que l'Afrique retrouvera sa force et son énergie.

Jeunes africains, "apprenez, prenez ce qu'il a de bon mais, sachez que l'arbre ne grandit qu'en enfonçant ses racines sous le sol". Prenons le temps de marquer un arrêt et se retourner vers ce passé qui en quelque sorte est comme le croyant et son livre sacré. Il le protège, le garde jalousement car, il sait à chaque fois qu'il se sent perdu, anxieux ou perturbé ; c'est son livre de chevet d'où l'importance d'avoir un passé, une histoire. Vive l'Afrique !!!!  
Seydou Nourrou Baldé!!!



### L'ESSOR



Les services de santé ont enregistré 71 contaminations à la #COVID19 et déploré 04 nouveaux décès ce vendredi 18 décembre 2020, sur plusieurs centaines échantillons prélevés. Les médecins ont par ailleurs noté 53 cas de guérisons de la maladie, depuis jeudi, informe le communiqué du ministère de la Santé et du Développement social.



### Moussa Baba Coulibaly



L'Afrique en attente du vaccin Covid.  
En principe, chaque personne vaccinée aux USA ou en Europe est immunisée contre la Covid. Qu'en est-il pour l'Afrique ? Rien, sauf à attendre que les USA et l'Europe finissent d'abord de protéger leurs propres



citoyens avant de penser aux autres. Normal. La leçon que j'en tire est qu'en matière de santé et dans bien d'autres, l'Afrique est toujours à la traîne, mieux, elle est dans une situation de "mendicité" inadmissible, 60 ans après les indépendances. Pendant que les autres développent la recherche et trouvent le fameux vaccin, nous autres sommes réduits à compter nos morts et à continuer à braver la maladie par un comportement inqualifiable. Là où les Macron, Trump et autres "grands" de ce monde ont été contaminés, et guéris pour certains, notre "vaccin" à nous est de redoubler de vigilance et de se protéger du mieux que nous pouvons de la Covid. Notre survie collective en dépend.

Covid19, des mesures fortes annoncées par le Grnmt. Il reste à les appliquer fermement pour inverser la courbe de contagion.

Un médiateur de la transition, à équidistance entre toutes les parties, est nécessaire pour contenir la crise de confiance qui prend corps. Il sera le "mur des lamentations" de tous.

Le portrait robot du futur président !

Je voterai pour le candidat :

- qui a une vision
- intègre
- qui a une expérience avérée de la gestion de L'Etat
- qui peut dire non quand il le faut et sans être tenté de se dédire, plus tard, en catimini
- en mesure de restaurer l'intégrité territoriale
- qui a un casier judiciaire propre
- qui a un certificat médical attestant de sa bonne santé physique et mentale
- qui promet fermement de battre campagne par ses propres moyens et non par les moyens de l'Etat, dans l'éventualité d'un second mandat.

Je ne voterai jamais pour un candidat :

- qui ment. S'il est élu, le mensonge sera l'ADN de son mandat.
  - qui ne parle que français. L'anglais est indispensable de nos jours
  - qui promeut la corruption pour accéder au pouvoir
  - qui ne sait pas communiquer
  - qui refuse de déclarer l'origine de ses biens
  - qui croit plus aux marabouts et autres charlatans, qu'en Dieu
- NB : à ce stade, certains de ces critères ne sont vérifiables qu'à l'épreuve de l'exercice du pouvoir. Les critères énoncés seront évalués en prévision du second mandat.

## Issiaka Malien Lamda

Le blême c'est que la transition est peu sérieuse pour vouloir surpasser les régimes normaux. Une transition est un accident de circulation des ÉTATS. Elle doit faire profil bas, gérer les affaires courantes et aller aux élections./



## Malick Konate

Le confinement de ma bouche prend fin ce 20 décembre 2020 avec effet immédiat.



"Je porte un démenti formel à cette fausse et hideuse information relative à notre aîné Ousmane Issoufi MAIGA. Il se porte à merveille par la grâce de dieu. Prions que dieu nous le garde longtemps." Boncana IBRAHIM

Personne pour appliquer les mesures et vous voulez contrôler nos appels téléphoniques, nos émissions radiophoniques/télévisées, nos articles, nos publications sur les réseaux sociaux...  
#StopCovid19\_ML



Aucune mesure n'est respectée au niveau du monument de la paix. L'endroit est envahi pour les mariés et leurs accompagnateurs sous le regard des policiers. #StopCovid19\_ML

## Tunbutu Woy

Les autorités administratives devront regarder et contrôler aussi les mariages du dimanche de Bamako avant de débarquer sur les réseaux sociaux !



## Ammy Baba Cisse

À Koulouba et dans les services, des mesures sont instaurées contre la COVID. La même chose peut être proposée aux bars et aux restaurants.



Après avoir installé un régime militaire, ils veulent restreindre les libertés chèrement acquises

Des policiers font des descentes dans certains lieux de mariage pour leur prier d'éteindre les sonos  
Partout dans les rues de Bamako, les cortèges de mariage défient les mesures barrières

Quand on remet le pouvoir à des gens qui cultivaient tranquillement, c'est ainsi qu'ils pensent nous gérer.

Dans nos mails et dans nos appels, nous ne préparons jamais un coup d'État comme ceux qui l'ont fait et qui ont en peur.

## Transition et charlatans du droit : La grève déclarée contraire à la charte !



Les experts charlatans du droit qui entourent les autorités de Transition continuent de les pousser à la faute. Ces conseillers charlatans qui leur font croire que la fin justifie tous les moyens et qui ont imprimé à la Transition la trajectoire de républicaine bananière, agissent moins par souci de rigueur juridique que par instinct de survie matérielle et financière personnelle.

L'UNTAM aurait-elle violé l'avant-dernier alinéa du Préambule de la Charte de Transition. C'est la toute dernière en date de leurs innombrables élucubrations juridiquement ridicules. Cet avant-dernier alinéa du Préambule de la Charte soumis à la torture juridique de cette hasardeuse interprétation est formulé ainsi : « Conscient de la nécessité d'une trêve sociale pour permettre aux autorités de la transition de poser les bases de la refondation de l'État »

En vérité, l'alinéa dont il est question n'emporte absolument aucune conséquence en termes d'obligation juridique. Quelle qu'en soit au demeurant son éventuelle valeur juridique, il n'exprime en tout état de cause qu'un simple souhait (nécessité d'une trêve sociale) ne pouvant s'interpréter comme la négation des droits fondamentaux de liberté syndicale et de grève garantis aux articles 20 et 21 de la Constitution du Mali. Sauf à considérer que les droits clairement garantis au même préambule de la Charte et confirmés dans ses articles ne sont que de la poudre aux yeux : « Nous fondant sur la Constitution du 25 février 1992... » ; « Conscient de l'impérieuse nécessité de situer l'action publique dans un cadre constitutionnel et légal... ». Ces deux considérants à eux seuls suffisent largement pour tout bon juriste, à annihiler toute velléité d'interprétation fantaisiste de l'avant-dernier alinéa du Préambule de la Charte dans le sens de l'interdiction de l'exercice du droit constitutionnel de grève.

Sauf encore, à revendiquer son charlatanisme en droit, comment peut-on imaginer qu'un texte bidon comme la Charte octroyée, puisse neutraliser des droits et libertés fondamentales garantis par la Constitution de 92 en vigueur ?

Heureusement que les Maliens ne lisent vraiment pas les textes !

**Dr Brahim FOMBA**

## Formation professionnelle : Relance de la bourse de l'emploi après 8 ans !



Primé par le Baromètre en fin Novembre, S.E Mohamed Salia Touré vient de recevoir sa distinction. Une opportunité à travers laquelle, le ministre a annoncé des activités en vue dont la réactivation de cette partie prenante du département à Bandiagara (région de Mopti).

À l'instar de son collègue des Sports, le ministre de l'emploi du Mali a reçu une attestation via une cérémonie pour l'occasion. La délégation du Baromètre présentera les objectifs de son entité ainsi que la mise en avant des actions gouvernementales. Le personnel remettra au passage un bouquet de fleurs au patron du département pour son travail abattu en deux mois.

Mohamed Salia Touré remerciera la confiance placée en lui afin d'aller de l'avant. Il a confié être au département depuis 6h30 et que le briefing se tient chaque jour à 7h. C'est alors qu'il confiera à ces hôtes que le département se prépare à organiser la 3ème édition de la Bourse de l'emploi et de la formation professionnelle. Si dans notre dernière parution il fut mention des dates du 19 au 21 décembre, des sources du comité d'organisation ont revu leur copie : ce sera du 26 au 28 décembre 2020. L'objectif principal est d'accélérer les procédures d'accès aux offres des services de l'emploi et de la formation pour les jeunes. La bourse permettra à des personnes aujourd'hui éloignées de ces services, en particulier les jeunes ruraux, d'accéder facilement aux dites offres (bons de formation, des kits d'équipements disponibles permettant de faciliter l'insertion des jeunes).

Face à la team du Baromètre, le ministre Salia fera une confidence : il a découvert le département grâce à ladite bourse. A l'époque, nous étions en 2011 quand nouvellement diplômé, il croisait le ministre Iba N'Diaye alors aux commandes du ministère à l'ère d'ATT. On était à deux éditions de la bourse avant que le coup d'Etat de 2012 ne conduise aux oubliettes ce grand moment prévu à Bandiagara. Pour cette tribune dédiée à l'insertion socioprofessionnelle des acteurs ruraux, Mohamed Salia Touré a invité ses visiteurs à désigner une personne pour rallier la délégation. Avant de clore la cérémonie, des sources internes du département ont indiqué l'ouverture prochaine du centre de formation professionnelle de Sénou. En effet, cet espace dédié à la formation est un don de la République populaire de Chine à la République du Mali. Son coût est à hauteur de 9 milliards de francs CFA, dont la promesse avait été faite à IBK, alors Chef de l'Etat malien à la suite de sa visite mémorable dans l'Empire du Milieu, en 2014.

**Idrissa KEITA pour JMI**  
Correspondant particulier de JMI au Mali

## Mopti : La MINUSMA renforce le dialogue avec les autorités maliennes



La Cheffe du Bureau régional de la MINUSMA à Mopti, Mme Fatou THIAM, a reçu le 18 décembre le colonel Sadio CAMARA, en visite dans la région, et après sa visite à Tombouctou. Le Ministre malien de la Défense et des anciens combattants a salué l'excellente collaboration entre la MINUSMA et les autorités maliennes dans la région, la représentante régionale de la MINUSMA a plaidé en faveur du renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité maliennes (FDSM) et de l'accélération du volet réinsertion dans le cadre du processus de Désarmement Démobilisation et Réinsertion (DDR) dans les régions du Centre.

Plusieurs sujets ont été abordés, comme l'appui de la MINUSMA à la mise en œuvre de l'Accord de paix, ainsi qu'au gouvernement de transition. Également évoqués, la situation humanitaire régionale ; la collaboration avec la Force conjointe du G5-Sahel ; le respect et la promotion des droits de l'homme, ainsi que la sécurisation des principaux axes routiers des régions du Centre. Présente à la rencontre, la Cheffe du Sous-Bureau de terrain d'OCHA, Mme Bavukahe GATHO, a succinctement présenté la situation humanitaire dans la région. Cette rencontre a réuni une trentaine de personnes, parmi lesquelles, le Chef d'Etat Major Général des Armées, le Général de Brigade Oumar DIARRA, le Commandant du secteur Centre de la MINUSMA, le Général de Brigade Saidou MAIGA, et le Commandant par intérim de l'UNPOL, Dieudonné HOUNSA, ainsi que des représentants de l'EUCAP-Sahel et l'EUTM.

**Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA**



## Gao : Un lot d'équipement remis à la Direction de la Protection civile régionale



La direction régionale de la Protection civile de Gao a abrité, ce 17 décembre, la cérémonie de remise des équipements bureautiques et informatiques offerts par la Mission Onusienne au Mali.

Ce lot d'équipements est composé de chaises, d'ordinateurs, de fauteuils, de radios de communication, de réfrigérateurs, de climatiseurs, d'imprimantes et d'appareils photos numériques.

D'un montant de 12,3 millions de francs CFA, il entre dans le cadre de l'appui de la MINUSMA à la restauration de l'autorité de l'Etat comme stipulé dans son Mandat. « Les changements entraineront le retour progressif de l'autorité de l'Etat, impactant ainsi la qualité des services rendus aux populations et susciteront la confiance de celles-ci envers ses forces de protection », a dit le représentant du Chef du Bureau de la MINUSMA à Gao, l'Officier de Police des Nations Unies, le Colonel Ali CAMARA.

Pour sa part, le Directeur régional de la Protection civile par intérim a exprimé toute sa gratitude à la MINUSMA pour son assistance multi-forme à son service. Il a promis un usage judicieux de ces équipements qui auront un impact important sur les activités de la Protection civile régionale.

**Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA**



## Cohésion sociale : Les FAMA soutiennent la jeunesse de Sévaré



**P**our améliorer la cohésion sociale et consolider la paix, les FAMA s'y attèlent. Ainsi en partenariat avec la MINUSMA une journée de sensibilisation des jeunes du quartier Sangarébourgou sur la cohésion sociale a été organisée le 12 décembre 2020. Elle a pour objet le renforcement de la confiance entre les Forces de défense et de sécurité (FDSM), et la population. Cette activité a reçu le soutien de la Cheffe du bureau régional de la MINUSMA, Mme Fatou THIAM.

Marquée par une pièce de théâtre, des jeux-concours et la diffusion de messages sur la cohésion sociale et le vivre-ensemble entre les différentes communautés, cette journée a été un moment fort durant lequel les jeunes de Sévaré ont utilisé des jeux de rôle pour mettre en exergue le rôle des forces de sécurité, des autorités administratives locales et de la MINUSMA dans la protection des civils et le dialogue intercommunautaire.

Cette activité, intervient après celle de l'hommage rendu aux FAMA, le 3 décembre 2020, à la place d'armes du camp Hamadoun Bocary Barry dit Balobbo de Sévaré, a été organisée par les jeunes des camps de Sévaré. Elle s'inscrit dans le cadre des initiatives Armée-Nation des FDSM en vue de renforcer les liens entre elles et les populations, en particulier les jeunes et les femmes. Pour le président du Conseil régional des jeunes de Mopti les jeunes sont une frange sensible de la population à qui incombe un rôle primordial dans le processus de paix et le vivre-ensemble.

Prenant la parole au nom des jeunes, le président de la coordination des jeunes des camps de Sévaré, Moussa KEITA, a vivement remercié la Cheffe du Bureau régional de la MINUSMA, Mme Fatou THIAM, pour le soutien inconditionnel, la confiance et le respect qu'elle voue à la jeunesse. Mettant en avant la détermination des jeunes à s'impliquer davantage dans les actions réunificatrices au sein des communautés, il a assuré que "nous saurons relever les défis auxquels nous faisons face en apportant notre contribution pour l'instauration de la paix au Mali".

Aux termes des activités, en plus des mots d'encouragements à l'endroit de ces jeunes, Mme THIAM leur a remis des primes symboliques composées de médailles de la MINUSMA, de cahiers, de stylos, de ballons de football et de pagne. Les remerciant d'avoir accompagné les jeunes à mettre cette initiative sur pied, la Cheffe du Bureau régional de la MINUSMA a aussi offert une médaille au Commandant de zone de la dé-

## Lutte contre la Covid-19 au Mali : Les faitières de la presse dénoncent des mesures « liberticides »



**Les faitières de la presse nationale sont vent debout contre certaines mesures prises par le gouvernement pour la lutte contre la propagation de la Covid-19.**

**D**ans un communiqué commun, publié ce samedi, la Maison de la presse, l'Association des éditeurs de presse privée, l'Union des radios et télévisions libres du Mali, le Groupement patronal de la presse écrite, l'Union nationale des journalistes du Mali et l'association des Professionnels de la Presse en Ligne au Mali dénoncent des « mesures liberticides annoncées par les autorités de la transition dans le cadre de la riposte contre le Covid-19 ».

Ces organisations professionnelles de la presse organisent une conférence de presse ce dimanche à la maison de la presse, informe le communiqué. Dans le cadre de la lutte contre la progression du coronavirus, le gouvernement a décrété l'état d'urgence sur tout le territoire national pour dix jours et adopté une batterie de mesures d'urgence et de d'accompagnement lors d'un Conseil des ministres extraordinaire, tenu vendredi dernier.

**M. TOURÉ**

fense n°6 le colonel Youssouf O Traoré et au président du Conseil régional de la jeunesse.

Les jeunes envisagent de poursuivre ces activités communautaires au travers d'une série de journées d'assainissement dans différents secteurs de Sévaré.

**Source : Forces armées maliennes**

Abonnez vous à votre journal numérique

**Malikilé**  
pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23

Email : ampikile@gmail.com/ Site : www.malikile.com

## Universités du Mali : La COVID-19 ferme encore les portes



**Le deuxième vague de la pandémie à Coronavirus a entraîné une hausse des taux de contamination au Mali. De plus en plus de personnes croient à l'existence de la maladie, contrairement au début de la pandémie. Pour limiter la propagation du virus, le ministère de l'Enseignement supérieur et de Recherche scientifique a ordonné la fermeture des universités et instituts supérieurs d'enseignement jusqu'au 4 janvier 2021.**

En effet, l'année scolaire et universitaire a connu une perturbation à cause de la pandémie à Coronavirus. Déclenchée en Chine, en décembre 2019, la pandémie fait sa première apparition au Mali, mi-mars 2020, les autorités avaient alors décidé de fermer les écoles sur toute l'étendue du territoire. Malgré le Coronavirus et la grève des syndicats d'enseignants, l'année scolaire a été tant bien que mal sauvée. Si les écoles primaires et secondaires sont en congés annuels, ce n'est pas le cas pour les universités et les grandes écoles.

A cet effet, depuis quelques semaines déjà, la Coronavirus a connu une hausse, surtout en ce temps de froid qui pointe à l'horizon. Cette situation est valable pour beaucoup de pays africains qui ont été épargnés par les dégâts désastreux de cette pandémie. Face à la situation, un conseil supérieur de défense a eu lieu sur le sujet à l'issue duquel les autorités avaient insisté sur le respect des mesures sanitaires dont le lavage des mains avec du savon, le port de masque et le respect de la distanciation. Le gouvernement de transition, sur initiative du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr. Amadou Keita, a décidé de suspendre les cours momentanément dans les institutions d'enseignement supérieur. L'article premier de cette décision signée par le ministre Keita énonce : « Les cours sont suspendus dans toutes les institutions d'enseignement supérieur au Mali, du mardi 15 décembre 2020 au lundi 04 janvier 2021, en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19 ». « Cette année a été véritablement perturbée par cette pandémie. On a fait près de 5 mois à la maison, à peine la reprise, on vient suspendre encore les cours. On ne sait pas à quel saint se vouer. Mais on regrette que nos universités publiques n'aient pas pu s'adapter avec les cours en ligne. C'était la condition sine qua non pour respecter les calendriers académiques. Les autorités universitaires doivent penser à ce genre de chose pour anticiper et faire face aux challenges du moment », nous confie Lassine Keita, étudiant à la Faculté de droit. Cependant, les autorités universitaires qui cherchent les voies et moyens

## Lutte contre la pandémie de COVID-19 : L'état d'urgence décrété par le gouvernement



Le Conseil des ministres s'est réuni, ce vendredi 18 décembre 2020, en session extraordinaire sous la présidence du Chef de l'Etat, SEM Bah N'daw. Afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19, le Conseil des ministres a décidé de :

- L'Etat d'urgence sur tout le territoire pour dix jours à compter de ce 18 décembre 2020,
- La Suspension des festivals et spectacles culturels pour deux semaines,
- La Fermeture des rues marchandes et lieux de loisirs (restaurants, bars, boites de nuit...) à partir 19 décembre 2020 à minuit et jusqu'au 4 janvier 2021,
- La Fermeture des établissements d'enseignement primaires et secondaires,
- La Limitation de tous les rassemblements à cinquante personnes y compris les cérémonies de mariages baptêmes et les funérailles. Des comités de veille et de suivi des gestes barrières seront mis sur place.
- Le Renforcement des contrôles aux frontières terrestres et aériennes. Le Gouvernement invite les populations au respect strict des mesures barrières.

Source : Primature

pour faire face aux défis liés à la situation sanitaire, doivent prendre les mesures idoines pour assurer la continuité des activités pédagogiques en ligne

Seydou K. KONE

Source : Bamakonews





**SAER GROUP C'EST:**

**+ de 400  
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de  
**26 sociétés**, qui oeuvrent tous au rayonnement  
de la marque SAER.

**SAER GROUP**

OFFICE CENTRAL DE LUTTE  
CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

===000===

SECRETARIAT GENERAL *df.*

===000===

REPUBLIQUE DU MALI  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*

===000===

Bamako, le 11 décembre 2020



## COMMUNIQUE DE L'OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE (OCLEI)

Le Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) informe l'opinion nationale et internationale que le Conseil de l'OCLEI a décidé, le 10 décembre 2020, de transmettre au Procureur du Pôle économique et financier de Bamako deux dossiers de cas présumés d'enrichissement illicite concernant un ancien ministre et un ancien maire.

Le Président de l'OCLEI précise que d'autres dossiers sont en cours de traitement et feront l'objet de transmission à la justice.



Le Président,

*Moumouni GUINDO*  
**Moumouni GUINDO**  
Chevalier de l'Ordre national

## Mali : Plusieurs dizaines de jihadistes neutralisés à N'Daki dans des frappes aériennes de Barkhane

Certains noms de régions reviennent plus souvent que d'autres dans les « points de situation » des opérations publiés chaque semaine par l'État-major des armées [EMA]. Tel est le cas d'Ansongo, de Boulikessi ou bien encore de... Ndaki, à 200 km environ au sud-ouest de Gao.



Jamais deux sans trois, dit-on... En effet, selon le dernier compte-rendu de l'EMA, la force Barkhane a une nouvelle fois été sollicitée pour intervenir dans cette région de Ndaki. Ainsi, relate-t-il en étant avare de détails, le 9 décembre, un « rassemblement suspect de 18 motos à l'est de Ndaki a été observé. »

Et, la « caractérisation des activités de ce groupe » ayant permis de conclure « à la présence de groupes armés terroristes », un avion de patrouille maritime Atlantique 2 alors en vol ainsi qu'une paire de Mirage 2000D et une patrouille d'hélicoptères Tigre sont intervenus.

Comme il est désormais d'usage, l'EMA n'a pas donné le bilan de cette action... Mais comme les jihadistes se déplacent généralement par deux à moto [un qui pilote, l'autre qui tient l'arme], on peut supposer que ce rassemblement comptait au moins 36 combattants.

Il n'a pas été précisé si l'Atlantique 2 a effectué une frappe. L'avion de la Marine nationale a en effet la possibilité d'emporter quatre bombes à guidage laser GBU-12 [\*]. Une capacité qui vient s'ajouter à ses systèmes de détection [boule optronique Wescam MX20, radar, détecteur d'anomalies magnétiques, etc].

Le lendemain, dans le même secteur, un drone MQ-9 Reaper y a détecté un nouveau rassem-

blement suspect d'une dizaine d'individus, là encore caractérisé comme étant celui d'un groupe armé terroriste. « Une frappe a alors été déclenchée », a précisé l'EMA, selon qui ces « opérations ont ainsi permis de neutraliser plusieurs dizaines GAT et de détruire notamment leurs motos. »

Quant à savoir quelles formations jihadistes ont ainsi été visées par Barkhane, il n'est pas possible de le savoir, faute de détails. Cependant, le 14 décembre, RFI a fait état d'affrontements entre le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans [GSIM] et l'EIGS vers les communes d'Indelimane, Ntillit et de Ndaki. « Il s'agit le plus souvent de 'combats de rencontres' très localisés, d'assassinats ciblés ou d'embuscades, et non de batailles rangées à grande échelle », explique la radio publique. Or, si, durant l'été, il avait initialement pris le dessus, à l'issue de combats ayant fait plusieurs dizaines de tués et grâce au renfort de combattants venus du Nigeria [appartenant très certainement à la Province de l'État islamique en Afrique de l'Ouest - ISWAP], le l'EIGS, mis sous pression par Barkhane et les forces locales, aurait perdu du terrain face au GSIM au cours de ces derniers jours.

Aussi, et selon RFI, les frappes de Barkhane évoquées par l'EMA auraient donc essentiellement « visé des positions » du GSIM.

En octobre 2018, la force Barkhane y était intervenue en appui de deux sections maliennes, alors accrochées par des combattants présumés de l'État islamique au grand Sahara [EIGS]. L'affaire avait été sérieuse, des hélicoptères Tigre ayant été visés par des tirs roquette RPG. La détermination des terroristes laissait d'ailleurs penser qu'un chef important – sans doute al-Mansour Ag al-Kassam – se trouvait parmi eux. Reste que l'intervention française avait permis de prendre le contrôle d'un camp jihadiste et de saisir une quinzaine de motos et du matériel.

Bis repetita en juin 2019, mais, cette fois, lors d'une action d'opportunité dans le cadre d'une opération planifiée avec les Forces armées maliennes pour désorganiser les réseaux logistiques des groupes armés terroristes [GAT] dans ce secteur utilisé comme une zone refuge. Une dizaine de jihadistes avaient été neutralisés et les militaires français saisirent une « importante quantité de ressources ».

Source : Nordsudjournal



# Sous-traitance de la sécurité dans le centre : L'État malien pourrait y essuyer un violent effet boomerang

**Ce serait tout simplement une lapalissade que dire, présentement dans les localités du centre, en remontant un peu plus vers le septentrion, les communautés peules ne savent plus à quel saint se vouer, tellement elles sont victimes de violences et autres exactions de toutes sortes.**

**S**i à l'origine de ce malheur qui frappe les populations civiles peules dans le centre du pays, on évoque la lutte contre les djihadistes qui avaient envahi les lieux, force est de reconnaître que de nos jours, les dites populations sont tout simplement victimes d'amalgame qui voudrait que tout peul soit considéré comme djihadiste et combattu à ce titre. Le plus aberrant dans cette situation est que non seulement des milices communautaires se prêtent volontiers à cet amalgame, mais aussi des soldats maliens, censés protéger les populations civiles de quelque bord qu'elles soient, sont souvent accusés de commettre des exactions à l'endroit des communautés peules.

Ces exactions contre les communautés peules étaient devenues tellement récurrentes que le ministre de la défense d'alors avait reconnu publiquement l'implication des soldats maliens dans des actes d'exécutions sommaires. Malheureusement, comme à l'accoutumée, des enquêtes avaient été promises mais n'ont jamais rien donné et le supplice des communautés peules continue de plus belle. Les autorités étatiques ne peuvent pas ignorer le calvaire des communautés peules vivant dans les localités du centre et qui consiste à les mettre entre deux feux. D'un côté les attaques récurrentes perpétrées par des milices communautaires et de l'autre côté, les exactions commises contre elles par des soldats maliens, ceux-là mêmes qui sont censés les protéger. C'est donc à juste raison si des organisations de la société civile peule donnent de la voix, par-ci et par-là, pour condamner ces violences intercommunautaires dont pâtissent les Peuls et aussi interpeller le gouvernement. Il faut dire que le leitmotiv com-

mun aux organisations communautaires peules est surtout le désarmement des différentes milices d'autodéfense. Cette prise de position des organisations communautaires peules est d'autant légitime quand on sait qu'en réalité le calvaire des Peuls dans le centre ne découle que des hésitations de l'Etat, dans sa politique sécuritaire.

En effet, c'est un secret de polichinelle que dire, en 2015, lorsque les groupes djihadistes, avaient commencé à investir des localités dans les régions de Ségou et de Mopti, en s'attaquant essentiellement aux symboles de l'Etat, nos troupes qui étaient déployées sur les lieux en question, ont tout simplement déguerpi, laissant les populations civiles à la merci des envahisseurs. Dans sa stratégie de combat contre les djihadistes, l'Etat a jugé bon de tisser une connexité entre lui et certaines milices communautaires. Bien sûr qu'une telle attitude de la part d'un pouvoir d'Etat était loin d'être honorable dans la mesure où elle en appelle à une espèce de sous-traitance de la sécurité du territoire. A l'époque, comme il fallait s'y attendre, il a été constamment reproché au gouvernement, son hésitation pour adopter une attitude claire contre la montée des groupes djihadistes du FLM, dans les régions du centre. Ayant essuyé de nombreuses critiques, l'autorité d'Etat avait fait une lecture pragmatique de la situation mais qui, malheureusement, a débouché sur un accroissement de la violence. En effet, le pouvoir d'Etat avait estimé qu'il pouvait armer des acteurs non étatiques pour ensuite les associer à l'action militaire sur le terrain, afin de mieux contre-carrer les actions des djihadistes. Mais c'était là, l'erreur à ne pas commettre quand on sait que des milices communautaires se sont fi-



nalement retrouvées avec des armes relativement modernes dont des kalachnikovs qu'on ne devrait normalement trouver qu'au sein de l'armée nationale. Ces acteurs armés non étatiques, au lieu de contribuer à la sécurisation des personnes et de leurs biens, au lieu de contribuer à la restauration et à la stabilisation de la zone, ont plutôt accentué les tensions en se laissant aller à un amalgame dangereux. Ce qui amènera certains observateurs à accuser l'Etat malien et à lui trouver des responsabilités dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui, le calvaire des peuls dans le centre du Mali.

Ce qui complique davantage la situation est que cette erreur monumentale de l'Etat a favorisé la prolifération de groupes de bandits, sous le vocable de "djihadistes", qui terrorisent les paisibles citoyens, toutes ethnies confondues. Et c'est justement la lutte contre ces groupes de bandits qui vaille d'être menée et c'est là un devoir régalien pour les FAMA. On sait que nombreuses sont les localités du centre où les populations réclament à cor et cri la présence des FAMA pour sécuriser les populations et leurs biens. C'est dans le cadre de cette interpellation que le leader du groupe d'autodéfense dogon "Dan Na Ambassagou", Youssouf Toloba, a lancé un appel aux autorités maliennes pour que celles-ci fassent en sorte d'envoyer des militaires dans le "Pays Dogon". Son appel est même assorti d'un ultimatum comme quoi : "Si jusqu'au 20 décembre 2020, l'Etat malien n'envoie pas de militaires dans son fief, alors lui et ses hommes rejoindront le camp des djihadistes". De cette menace, qu'il faudrait pourtant prendre au sérieux, on peut alors déduire que l'Etat malien pourrait alors essuyer un violent effet boomerang de son soutien à la formation et à l'équipement des milices d'autodéfense.

**Source : Le Soir De Bamako**

## Accord d'Alger : Peu de progrès selon l'Observateur indépendant



L'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, a été signé à Bamako les 15 mai et 20 juin 2015, entre le Gouvernement du Mali et les groupes armés. En décembre 2017, le Centre Carter a été désigné comme Observatoire indépendant conformément à l'Article 63 de l'Accord de 2015. Selon ledit article, le rôle de l'Observatoire indépendant « consiste à identifier les blocages dans le processus de mise en œuvre, identifier les responsabilités et présenter ses recommandations pour les surmonter ». C'est dans ce sens que vient d'être rendu public le 8ème Rapport de l'Observatoire indépendant, le 16 décembre 2020. Comme les sept premiers déjà publiés, ce 8ème Rapport

note des progrès limités dans la mise en œuvre des dispositions essentielles de l'Accord signé à Bamako depuis maintenant cinq ans. Si les déclarations faites par les autorités de la Transition en faveur de la poursuite du processus de paix incitent le Centre Carter à l'optimisme, rien de vraiment concret n'a été entrepris depuis la chute du Président Ibrahim Boubacar Kéita, IBK, le 15 août 2020. L'Accord de paix au Mali, signé en mai et juin 2015 à Bamako, avait suscité espoir et colère chez les Maliens selon qu'ils se réjouissent de ce qu'ils considèrent comme une avancée vers la paix tant recherchée ou qu'ils sont convaincus qu'il s'agit de la partition programmée du pays. Les premiers, dépités par les tueries pro-

voquées lors des affrontements entre les Forces armées maliennes (FAMA) et les rebelles de Kidal et l'occupation de tout le septentrion malien par une horde de terroristes venus de Libye, en avaient assez de cette guerre qui menaçait la tranquillité des populations par des exactions de toutes sortes et des massacres de populations civiles. Les seconds, se fondant sur certains articles de l'Accord qui portent gravement atteinte à la souveraineté du Mali sur le Nord du Mali, dénonçaient et dénoncent encore les germes d'une partition du pays par la création de la fantomatique république de l'Azawad.

Si l'Accord de Bamako signé en 2015 a connu des retards dans sa mise en œuvre, c'est que le Président IBK qui l'a porté, s'est rendu compte que certains de ses points sont inapplicables en l'état. On se souvient que l'ancien Président du Mali avait, dans une adresse à la Nation malienne, évoqué la nécessité de la relecture de certains articles de l'Accord de Bamako. À l'époque, les membres de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), se sont plaints non pas de la possibilité de relecture dudit accord, mais de ce que le Président de la République ne les avait pas associés à ce projet. Tacitement, les rebelles de Kidal reconnaissent donc les insuffisances de l'Accord de Bamako et leur inapplicabilité en l'état. Le « peu de progrès » dans la mise en œuvre de l'Accord signalé par le 8ème Rapport de l'Observatoire indépendant, est en grande partie dû à cet aspect.

En effet, l'Observatoire indépendant met l'accent sur « le manque d'engagement des Par-





ties », c'est-à-dire le Gouvernement du Mali et les rebelles de la CMA. Cette situation est la conséquence directe de la volonté des rebelles de Kidal de ne rien perdre des immenses avantages consentis par le régime d'IBK. Or il ne fait plus aucun doute que lesdits avantages ont été concédés sous la contrainte par un régime dont l'armée avait été battue lors de la bataille de Kidal en mai 2014, suite à la trahison de la France qui a aidé les troupes rebelles en leur fournissant d'utiles renseignements sur les positions des troupes gouvernementales à Kidal et alentour. Ainsi, la fameuse « armée reconstituée », qui n'est en réalité que l'officialisation des troupes de la CMA et leur mainmise sur le Nord, l'affectation des 40% du budget d'État au développement des régions du Nord, les autorités intérimaires qui font administrer les régions du Nord par des responsables des groupes rebelles, etc., sont quelques exemples qui montrent à souhait combien IBK et son régime avaient le couteau sous la gorge au moment des pourparlers à Alger. Le Président du Comité stratégique du Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques, Choguel Kokalla Maïga, a, dans un livre intitulé Rébellion au Nord du Mali, des origines à nos jours, dénoncé la trahison qui se cache derrière ce qu'il considère comme l'acte de la partition du Mali.

L'Observatoire indépendant a beau se réjouir de la volonté des autorités de la Transition, à travers la Charte du même nom, de respecter les termes de l'Accord de Bamako, celles-ci ne pourront pas poser des actes qui vont à l'encontre des intérêts du Peuple malien attaché à l'intégrité du territoire national. Cela a été clairement exprimé lors du Dialogue National Inclusif (DNI) et des Concertations nationales tenues à Bamako et dans le reste du pays même si les Maliens sont d'avis que «

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali... demeure la pierre angulaire du processus de paix au Mali ». Pour l'Observatoire indépendant, le Gouvernement a surtout « eu tendance à privilégier la concentration des efforts sur le Titre III de l'Accord (question de défense et de sécurité) en particulier sur le désarmement des Mouvements et le rétablissement de la présence de l'armée dans le Nord».

Cette position des autorités maliennes est essentielle puisqu'il s'agit d'une question de sécurité et de souveraineté nationale. Aussi longtemps que l'État du Mali n'aura pas la pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire national, il n'y aura pas de paix. Et cela passe inéluctablement par le désarmement des rebelles de la CMA et le redéploiement des FAMA à Kidal et sa région ainsi que l'ensemble du territoire septentrional. Ce n'est pas pour rien que la CMA se bat pour la mise en œuvre du volet II de l'Accord car celui-ci a trait aux questions politiques et institutionnelles « notamment sur la décentralisation, la répartition des pouvoirs entre l'État et les collectivités territoriales ». Ce sont ces différentes positions

qui sont en partie responsables de la lenteur constatée dans la mise en œuvre de l'Accord de paix malgré six organes mis en place dont les « mandats faibles, parfois concurrents » n'auront pas permis de faire correctement leur travail.

Cette « absence d'un cadre cohérent de mise en œuvre » a donné lieu, selon le Rapport, « à la lenteur de la mise en œuvre ; l'érosion de la confiance entre les parties maliennes ». C'est pourquoi, et pour d'autres raisons encore, l'Observatoire indépendant appelle à la « Mobilisation de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre de l'accord pendant la Transition ». Certes cette communauté internationale s'est investie dans l'Accord de paix issu du processus d'Alger, mais elle l'a fait au détriment de la partie gouvernementale en lui imposant des clauses dont le Peuple malien ne veut pas. Elle a profité de la faiblesse d'IBK et de son Gouvernement pour arracher au Mali ce que les rebelles n'ont pu obtenir par les armes. L'Accord de paix signé en mai et juin 2015 à Bamako est tout simplement inacceptable car il travaille à la désintégration du Mali et à la création de la république touarègue de l'Azawad dont les populations majoritaires du Nord du Mali ne veulent pas. Les militaires qui ont pris le pouvoir le 18 août 2020 le savent parfaitement pour avoir combattu les rebelles de Kidal au nom de l'intégrité du Mali. Le retour total des FAMA et de l'Administration à Kidal est le préalable à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation relu et corrigé. Toute autre approche ne visera qu'à perpétuer l'instabilité au Mali et à éloigner la Paix.

■ **Diala Thiény Konaté**



## Emploi et formation professionnelle : Le département offre 610 bourses aux jeunes maliens



**P**our impacter sur le taux de chômage des jeunes, et surtout pour donner une opportunité à plus de 791000 jeunes qui ne sont ni en situation d'éducation, ni en situation de formation et d'emploi, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, offre, pour l'année académique 2020-2021, 610 bourses de formation aux jeunes, en raison 510 bourses pour le Centre de Formation Sœur Marguerite, le Centre d'Orientation Professionnelle de Coupe et Couture, le Centre Agro-alimentaire de Siby, et 100 bourses pour le Centre de Formation Professionnelle de Sénou. Les avis d'appel à candidature pour l'inscription d'apprenants au niveau de ces centres de formation professionnelle sont déjà lancés. Ainsi, les jeunes de la fourchette d'âge de 18

à 40 ans intéressés par ces formations sont invités à déposer leurs dossiers de candidature entre le 16 décembre 2020 et le 06 janvier 2021 au niveau de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) et dans les directions régionales de l'ANPE.

Pour ce qui concerne le Centre de Formation Professionnelle de Sénou, l'avis d'appel à candidature pour l'inscription d'apprenants (100 apprenants en raison de 25 par filière : Carrelage, Plomberie sanitaire, Construction métallique, Peinture bâtiment) au titre de la Rentrée académique 2020-2021 a déjà été lancé, les dépôts de candidature ont commencé depuis le 15 décembre et prendront fin ce 22 décembre 2020. Les dossiers de candidature sont à déposer à la Direction Nationale de la Formation

Professionnelle et au niveau des directions régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Ce sont les efforts du ministre Mohamed Salia Touré qui ont permis de faire avancer les choses au Centre de Sénou. Et pour cause, ce centre qui trône majestueusement à Sénou avec tout l'équipement complet et qui est inauguré depuis 2018, était resté fermé pendant tout ce temps, quand-bien même que des formateurs destinés à dispenser des enseignements aux jeunes apprenants ont été formés jusqu'en Chine ! En effet, dans l'optique de la consolidation de la coopération Chine-Mali, surtout en matière de formation professionnelle, le pays de Mao Zedong a offert des bourses à des formateurs maliens devant assurer les cours au Centre de Formation Professionnelle de Sénou.

Ce centre, faut-il le rappeler, est le fruit de la coopération sino-malienne. Ultra moderne, il est bâti sur une superficie de 1,5 hectare soit 15.000 mètres carrés. Il est constitué de 5 blocs que sont : le bloc Administratif, celui de l'Enseignement composé de 11 filières de formation dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, notamment en maçonnerie, peinture, plomberie, carrelage, staff, et mécanique engins lourds. Ce bloc comprend aussi une filière en construction métallique, menuiserie bois, électricité, bâtiment, et électricité photovoltaïque. Il y a ensuite un bloc d'Espace culturel (terrain de tennis, basket et un terrain de sport), et enfin un bloc de Cuisine et toilettes. Le centre peut accueillir jusqu'à 350 apprenants.

Faire aujourd'hui de l'ouverture et du fonctionnement de ce centre une des priorités de son département est un véritable challenge que tente de relever le ministre Mohamed Salia Touré. Le département de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, s'engage aussi à prendre en charge sous forme de subvention, les frais de formation pour les jeunes apprenants maliens qui sont de 100.000F CFA, contre 200.000 FCFA pour les étrangers désirants s'y former et à leur propre charge.

Satisfait l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Mali a affirmé que « pour gagner l'avenir, tout pays a besoin de jeunes, surtout de jeunes bien formés et qualifiés ».

■ Yama DIALLO

# Lutte contre la corruption et la délinquance financière : Faut-il désespérer des autorités de la transition ?



La question mérite d'être posée, après que celles-ci, sous la houlette du Président de la transition, Bah N'Daw, se soient permises une relecture de la loi sur l'enrichissement illicite. Une relecture que la Coalition des Organisations de la Société Civile contre la Corruption et la Pauvreté (COSCSLCCP) trouve « non inclusive », et soupçonne la transition de manœuvrer dans l'ombre pour faire passer la loi ainsi révisée illico par ordonnance en Conseil des Ministres ! De quoi faire sortir de son gong cette Coalition qui, sans ambage, demande aux autorités transitoires l'arrêt immédiat de ce processus, dont la finalité est de saper les efforts

de l'Office Central de Lutte contre Corruption et l'Enrichissement Illicite (OCLEI) !

En effet, dans une lettre ouverte adressée au Président de la transition, la Coalition des Organisations de la Société Civile contre la Corruption et la Pauvreté (COSCSLCCP) a, à travers son président, M. Souleymane Dembélé, exprimé son indignation face à l'attitude des nouvelles autorités de la transition qui auraient procédé à une relecture non inclusive de la loi sur l'enrichissement illicite, avec l'intention claire de la faire passer par ordonnance en Conseil des Ministres.

Ainsi peut-on lire dans cette lettre ouverte au

Président de la transition, Bah N'Daw, ce qui suit : « La coalition des Organisations de la Société Civile pour la Lutte contre la Corruption et la Pauvreté (COSCSLCCP) a appris avec stupéfaction la relecture non inclusive de la loi sur l'enrichissement illicite et l'intention de la faire passer par ordonnance en Conseil des Ministres. La Coalition des Organisations de la Société Civile condamne avec la dernière énergie ce frein à la lutte contre la corruption et l'impunité et demande l'arrêt immédiat du processus.

Toujours selon la Coalition, « Les acquis de la démocratie doivent être préservés à tout prix, notamment la loi sur l'enrichissement illicite qui est une référence en Afrique, mais aussi une fierté nationale. La Coalition estime que les éléments de participations ne sauraient être limités aux seuls SYNTADE et UNTM, au risque de créer d'autres remous sociaux autour des lois de la République... La Coalition recommande un processus inclusif et indépendant dont les acteurs de la société civile sont impliqués à tous les niveaux... ».

Ces tractations au sommet de l'Etat et du fait de ceux-là qu'on croyait en mesure de faire du « Mali-kura » une réalité doivent interpellier tous les maliens soucieux du devenir et de l'avenir du Mali. En effet, elles constituent un parjure, vues sous l'angle des engagements de Bah N'Daw pour ce qui concerne la lutte contre la corruption, mais aussi une trahison contre le peuple malien en ce sens qu'elles ne visent qu'à plomber, et les efforts, et le champ d'action de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI).

Faut-il le rappeler, l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il est chargé d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite.

Il est en outre chargé de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ; de recevoir toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles

communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ; de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes...

D'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ; de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ; d'animer et de coordonner, si besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ; d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre

l'enrichissement illicite...

De susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ; D'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et des performances atteintes ; de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ; de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites.

Ce n'est pas tout... L'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut aussi, sur la base d'informations graves, concordantes et fiables en sa possession, saisir le Procureur du Pôle Economique et Financier compétent pour suite judiciaire. C'est cet outil puissant et efficace dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite que les autorités de

transition veulent aujourd'hui saborder pour uniquement faire plaisir à l'UNTM (Union Nationale des Travailleurs du Mali) et à la SYN-TADE (Syndicat des Travailleurs de l'Administration d'Etat), fortement opposés à l'OCLEI pour des raisons que tout le monde connaît !

Mais la déception est plutôt venue du côté des autorités de la transition, notamment du président de la transition, Bah N'Daw, qui prouve ainsi à la face des maliens que la lutte contre la corruption est le dernier de ses soucis. Sinon comment comprendre que celui qui ne cesse de dire « Je combattrai l'impunité de toutes mes forces. Tous ceux qui voudront se servir du Mali, au lieu de le servir, le feront à leurs risques et périls » se soit permis une si grande compromission que de réviser en sourdine une loi de la République et de vouloir faire passer au forceps la version nouvelle par ordonnance prise en conseil des ministres ?

■ Yama DIALLO

**SAMA**  
Transfert d'argent

# Transfert d'argent

**ECONOMISEZ JUSQU'À**  
**40%**  
**SUR VOS FRAIS DE**  
**TRANSFERT D'ARGENT**

[www.sama.money](http://www.sama.money)

## Conseil National de Transition : Un mauvais départ !

**Frustration, colère, indignation, démission sont, entre autres, des situations qui ont suivi la publication de la liste des 121 membres qui doivent siéger au Conseil National de la Transition. Ce dernier qui doit clore la mise en place des organes de la Transition au Mali pour lui permettre de prendre son envol. Mais la mise en place de cet organe essentiel pour la transition suscite tellement de problèmes au point qu'on se demande si la transition n'est pas mal partie.**

**E**n effet, la liste des 121 personnes qui composent le Conseil National de la transition a été rendue publique jeudi 3 décembre 2020. Si la publication de la liste a été accueillie avec joie chez certains, elle a tout simplement suscité frustration, colère et indignation dans beaucoup de regroupements politiques et associatifs. Certains dénoncent une méthode cavalière de sélection, d'autres pointent du doigt la violation flagrante des quotas antérieurement définis par un décret présidentiel.

Par exemple la Convergence pour le développement du Mali (Codem), dans un communiqué daté du vendredi 4 décembre 2020, dit prendre acte de la liste du CNT rendue publique.

“La Codem constate que malgré les alertes faites, le décret publié concernant la nomination des membres du CNT manque de transparence sur la représentativité des différentes couches sociales. Ce qui est de nature à renforcer le flou autour de la composition du CNT. Par conséquent, le fonctionnement du CNT va souffrir de légitimité. La Codem, en prenant

acte du présent décret, informe l'opinion nationale et internationale qu'elle n'a pas été consultée et qu'elle n'a fourni aucun dossier pour le CNT”.

Le M5-RFP quant à lui décide d'attaquer le décret de désignation des membres du CNT.

En effet, dans un communiqué en date du 4 décembre 2020, le Mouvement du 5 juin a d'abord rappelé sa position de s'abstenir de siéger dans le Conseil National de la Transition, avant d'annoncer sa décision d'attaquer le décret de désignation des membres de ce conseil pour violation de la charte et de la Constitution.

« Le M5-RFP qui refuse de servir de faire valoir à un régime militaire déguisé, a unanimement décidé de ne pas participer au CNT dans le format proposé. Par conséquent, le M5-RFP dénie à quiconque d'y participer en son nom et met en garde les autorités de transition contre toute manipulation visant à associer son nom à cette mascarade. Le M5-RFP cohérente et fidèle à ses engagements n'a fourni aucun dossier de candidature, n'a par conséquent aucun représentant au CNT et dénie à

quiconque de se réclamer de lui », rappelle le communiqué

« Au-delà, le M5-RFP déplore les pratiques inquiétantes de violations systématiques des textes constitutionnels et légaux par les autorités de la transition en l'occurrence à travers la désignation de membres du CNT à titre individuel ou par cooptation en violation de la charte de la transition et des décrets subséquents portant condition d'éligibilité et clé de répartition des membres du CNT. Pourtant ces textes attribuent les sièges de l'institution à des entités nommément désignées », affirme le communiqué.

« Par ailleurs le M5-RFP dont le crédo est la refondation du Mali et le bannissement des mauvaises pratiques, fustige la désignation d'individus ayant, pourtant dans un passé récent, ouvertement et farouchement combattu le processus de changement en cours, et reste résolument déterminé à empêcher toutes velléités de restauration de l'ancien régime ».

« Le M5-RFP se réserve donc le droit d'attaquer devant les juridictions compétentes le décret de désignation des membres du CNT dont l'illégalité est évidente tant dans la forme que dans le fond », révèle le communiqué

### Les ex-rebelles ont annoncé leur retrait

“La Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) apprend avec une grande surprise la décision des autorités de Transition par laquelle elles arrêtent la répartition des sièges au sein du CNT suivant l'absurde concept du fait accompli et ceci en dépit des engagements



consensuels pris entre parties... La CMA déclare ne point pouvoir évoluer dans un environnement animé par des acteurs très peu respectueux de leurs engagements. En conséquence et au vu du quota insignifiant qui lui a été alloué au sein du CNT malgré tous les gages précédemment obtenus, elle se voit obligée de surseoir purement et simplement sa participation au processus de mise en place du CNT et ce jusqu'au rétablissement de la confiance et du compromis", affirment les rebelles dans un communiqué.

Le décret fixant la liste nominative des membres du CNT a également provoqué la colère des faitières de la presse, qui, dans un courrier, ont demandé une clarification au vice-président de la Transition, le colonel Assimi Goïta. "Conformément au décret présidentiel qui a attribué 4 membres du CNT aux faitières de la presse, notre grande surprise et étonnement a été de constater que dans la liste dévoilée ce jeudi 3 décembre 2020, les faitières de presse n'ont eu que deux membres. C'est une violation flagrante du décret n°2020-0143/PT-RM du 9 novembre 2020 fixant la clé de répartition du Conseil national de la transition. Par conséquent, nous nous donnons le temps de la réflexion par rapport à notre participation au CNT pour non-conformité du décret présidentiel", déclare la Maison de la presse dans son courrier.

## UNTM, CNSC, CAFO, CNJ, frustrés

Autre organisation frustrée et non des moindres, c'est le Conseil national de la société ci-

vile la faitière de tous les regroupements de la société civile du Mali. Selon nos informations, il avait envoyé 18 noms. Aucun d'entre eux n'a été retenu nous a confirmé un responsable du CNSC.

Idem pour la Cafo et le Réseau des femmes ministres et parlementaires qui ont été superbement ignorés. Selon plusieurs sources du côté du Conseil national de la société civile les responsables prépareraient une sortie médiatique pour dénoncer le "mépris" des autorités de la Transition à leur égard. Il nous revient également que l'UNTM, la plus grande centrale des travailleurs du pays, n'a pas envoyé de noms.

En ce qui concerne les organisations de jeunesse, la clé de répartition était de quatre fauteuils et le Conseil national de la jeunesse au regard dudit décret a envoyé 8 noms, ce sont deux seulement qui ont été retenus. Il s'agit du président du CNJ, Amadou Diallo, et d'un autre membre du bureau en la personne Habibatu Nagnouman Traoré. Il nous revient qu'à la suite d'une réunion, le CNJ-Mali ne veut pas faire du non-respect du quota un problème et fait bloc derrière ces deux représentants.

## Imam Oumarou Diarra démission

Après avoir contribué à l'élection du colonel Malick Diaw à la tête du Conseil national de transition (CNT), l'imam Oumarou Diarra a annoncé, mardi 8 décembre 2020, sa démission dudit Conseil.

« Faisant suite à votre décret n°2020-0239/PT-RM portant nomination des membres du

Conseil national de la transition (CNT) en date du 03 décembre 2020, je viens par la présente décliner votre offre. En effet, il ne m'appartient pas d'apporter un commentaire particulier sur le fond et même la forme qui ont précédé à la mise en place de l'organe législatif de la transition, au risque de favoriser d'autres interprétations qui ne sont pas nécessaires à l'heure actuelle. Cependant, après une longue réflexion et je suis arrivé à la conclusion que pour être en phase avec ce qui a de plus profond en moi, le conseil actuel ne correspond pas à mes attentes. Il aurait été une réussite après une concertation entre les acteurs cités dans la charte. La situation du Mali d'aujourd'hui commande un dialogue franc, sincère et inclusif, sans à priori, permettant à toutes ses filles et fils de se donner la main pour relever ensemble les défis actuels et futurs. Je demeure plus que jamais engagé pour la cause de notre patrie qui souffre d'une crise multidimensionnelle sans précédent », a déclaré l'imam Oumarou Diarra dans sa lettre de démission adressée au président de la transition.

Autant de faits qui sont révélateurs du climat de tensions qui entourent la mise en place de cette instance législative qui suscitait pourtant beaucoup d'espoirs, au regard du rôle de régulateur qu'elle était censée jouer. C'est pourquoi l'on dit que le Conseil National de la Transition a pris un mauvais départ. Wait and see.

Zié Coulibaly

Source: Plume Libre







## Ma transition : « Tout le monde doit faire des sacrifices »

**La chute d'Ibrahim Boubacar Keïta, dit « IBK », a fait naître une lueur d'espoir chez bon nombre de Maliens, aspirant à un « Mali nouveau ». Mais, pour cela, tout le monde doit faire des sacrifices.**

Il est sans doute difficile pour les autorités de transition de prendre en charge tous les problèmes et mener un véritable changement. Il faut que les Maliens sachent qu'aucun sacrifice n'est de trop. D'ores et déjà, nous assistons à des mouvements de grève qui auront un impact certain sur le fonctionnement du pays. Ces grèves peuvent même être un handicap à la réussite de la transition. Les dirigeants en place sont venus pour un temps et pour la résolution de problèmes bien déterminés.

Parmi ceux-ci, figure la lutte contre la corruption. Cette lutte dérange les politiciens véreux au sein du personnel politique malien, accusés

par une certaine opinion d'être à l'origine de tous les maux dont souffre le Mali actuellement. Ces acteurs politiques ont ainsi contribué à donner une image exécration à la politique en laissant l'impression d'être là seulement pour leurs intérêts personnels au lieu de trouver des solutions aux problèmes liés au quotidien, à l'ordinaire des populations.

### « DON DE SOI »

La lutte contre la corruption est une des conditions sine qua non pour que cette transition réussisse. Toute personne ayant son nom dans le rapport du Vérificateur général doit être

poursuivie afin de répondre de ses actes. Il faut obliger que toute personne qui vole le pays rembourse intégralement. Elle ne sera plus fonctionnaire au compte de l'État. Il faut une loi contre tous ceux qui ont fui avec les biens publics.

Puisqu'il y a trop de problèmes et qu'il est fréquent d'entendre dire qu'il n'y a pas d'argent dans la caisse de l'État, que tout le monde se serre la ceinture. Le train de vie de l'État doit être revu. Les indemnités, les frais de missions doivent être diminués sinon supprimés. Aussi, les dirigeants de la transition doivent savoir qu'ils ne sont pas venus pour se faire de l'argent.

Nous sommes dans un pays où personne ne vient pour le Mali mais plutôt pour sa famille. C'est cette réalité qui doit être combattue. Enfin, il faut nécessairement un don de soi de la part de tout Malien et plus particulièrement des autorités de transition pour la réussite de leur mission.

**Source : Benbere**

# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**

## Livre : « Le concept n'domo » ou la solution à l'emploi jeunes

Préfacé par le cinéaste et ex-ministre de la Culture du Mali, Cheick Oumar Sissoko, « Le Concept n'domo, une réponse à l'entrepreneuriat solidaire et à l'auto emploi des jeunes » de Boubacar Doumbia vient de paraître aux éditions La Sahélienne. Cet ouvrage fait la promotion de l'entrepreneuriat social et solidaire.

Comment faire pour que l'art du BOGO-LAN serve de manière significative au développement économique et social ?  
Voilà la tâche à laquelle s'est toujours livré Boubacar Doumbia depuis ses années d'études à l'Institut national des arts de Bamako. Une voie qu'il poursuit à travers son récent ouvrage.  
Partant du problème de l'employabilité des jeunes et des difficultés que ces derniers traversent, l'auteur met en exergue le N'domo, cette « première étape d'initiation, d'orientation et de recherche de la plénitude que les jeunes, à partir de sept à dix ans devaient avoir jusqu'à l'âge de dix-huit à vingt ans » dans les communautés bambaras. Boubacar Doumbia

explore cette société d'initiation bambara et ses fondements afin d'en extraire les éléments pour permettre à la jeunesse d'évoluer vers des projets d'entreprises collectives.

« C'est regrettable pour nous d'avoir tourné dos au N'domo, cette vieille école traditionnelle qui a su donner aux jeunes d'autrefois une formation adaptée à nos réalités tout en facilitant leur insertion dans la vie active », écrit M. Doumbia. Si la scolarisation a porté un coup dur au N'domo en tant que système de formation par l'initiation, l'auteur estime que certains de ses outils peuvent toujours être utilisés par la jeunesse à l'heure actuelle. Implanté à Pélangana aux portes de Ségou, le centre N'domo est une véritable entreprise so-

ciale et solidaire. « La porte d'entrée de l'atelier a la forme d'un masque N'domo avec cinq appendices ». Toutes les figures utilisées dans la construction de ce centre ont des significations que l'auteur précise dans son livre.

À travers des schémas, des illustrations, des tableaux, l'auteur rend plus facile aux lecteurs la compréhension du fonctionnement et de l'organisation de ce centre qui s'inspire des règles du N'domo. Une structure qui forme des groupes de jeunes et les reverse sur le marché de l'entrepreneuriat solidaire.

Cet ouvrage révolutionnaire délivre à la jeunesse ainsi qu'aux décideurs politiques des clés importantes pour comprendre et corriger la problématique de l'employabilité des jeunes. En cela, c'est un traité d'économie et de gestion inspiré de nos traditions.

« Le Concept n'domo » est disponible en vente au Centre NDOMO à Pelengana, Ségou, à l'Hôtel Savane à Ségou, à La Sahélienne, à Baco-Djocoroni ACI.

Togola  
Source : LE PAYS



## COVID-19 : L'Afrique s'arme contre la seconde vague

**Au lendemain de l'investiture du président Alpha Condé pour un 3ème mandat de six ans à la tête de la Guinée, Cellou Dalein Diallo a fait une déclaration à son domicile, à Dixinn, pour dénoncer la « confiscation » du pouvoir par le régime Condé et les répressions enregistrées dans le pays depuis le scrutin du 18 octobre. Le président de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) invite ses partisans à se réorganiser et dénonce « un terrorisme d'Etat » qui, selon lui, a été instauré par Alpha Condé.**

**A**es nouveaux cas augmentent en Afrique de l'Est, du Nord et australe, mais ils ont plutôt tendance à baisser en Afrique de l'Ouest et du centre.

Un kit de test pour le Covid-19 de CapeBio Technologies, dans un laboratoire de Centurion, en Afrique du Sud, le 23 juin 2020. Siphwe Sibeko / REUTERS

Relativement épargnée jusqu'ici par la pandémie, l'Afrique s'arme contre une seconde vague de Covid-19, qui force les pays les plus touchés du continent de plus d'1,2 milliard d'habitants à revenir vers des mesures sanitaires strictes.

Sur les autoroutes sud-africaines qui filent vers les plages du sud-est, des milliers de voitures se sont agglutinées ces derniers jours : la période coïncide avec le début de l'été et les grandes vacances dans cette partie du monde.

Mais dans ces zones touristiques où le virus se propage déjà avec une rapidité inquiétante, pas de longues journées sur la plage cette

année : fermetures ponctuelles, limitation des rassemblements et couvre-feu élargi, le pays africain le plus touché par le virus avec près de 900 000 cas a redonné un tour de vis aux restrictions sanitaires.

A ce jour, le tableau de la pandémie sur le continent reste contrasté. Les nouveaux cas augmentent en Afrique de l'Est, du Nord et australe, mais ils ont plutôt tendance à baisser en Afrique de l'Ouest et du centre, selon le Centre de contrôle et de prévention des maladies (CDC) de l'Union africaine (UA).

« Au moins vingt-cinq pays africains ont enregistré une augmentation de plus de 20 % des cas » le mois dernier, avec désormais 11 000 nouveaux cas par jour, a alerté jeudi 17 décembre le docteur Nsenga Ngoy de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), depuis Brazzaville.

### Moins de morts qu'en France

En Tunisie, vingt personnes meurent du virus chaque jour actuellement, alors que la première vague n'avait fait que cinquante morts. Dans la médina de Tunis, désertée par les touristes, des commerçants tentent de se reconverter en sandwicheries pour la clientèle locale.

En Ouganda, toutes les régions sont touchées. Le Rwanda voisin a enregistré presque autant de nouveaux cas en décembre (722) que depuis le début de la pandémie (797). Bars et boîtes de nuit y sont fermés depuis mars. Sous le coup d'une lourde amende pour avoir enfreint la règle, un propriétaire de bar à Kigali raconte à l'AFP avoir tout perdu : « Il y avait des clients en train de boire, les policiers nous ont forcés à fermer. »

Au Kenya, où une seconde vague dès septembre a conduit à maintenir un couvre-feu et les écoles fermées, certains professionnels de santé attendent déjà « la troisième vague ». Depuis plusieurs semaines, le CDC et l'OMS appellent à se préparer à une deuxième vague « inéluctable » en Afrique, dans le sillon de l'Europe.

Apparue sur le continent il y a neuf mois, la pandémie n'a toutefois pas été aussi dévastatrice que redouté, dans une région pauvre et largement dépourvue de structures sanitaires. L'Afrique enregistre 2,4 millions de cas, selon un comptage réalisé par l'AFP, soit seulement 3,6 % du total mondial. Et plus de 57 000 morts, soit moins que la France seule (59 072).

### La bataille pour l'accès aux vaccins



Si le faible niveau de dépistage peut remettre en cause la fiabilité des statistiques, aucun pays n'a observé de pic de surmortalité qui serait le signe d'une propagation du virus passée sous les radars. Population jeune, immunité croisée due à de précédentes épidémies : les experts n'en sont qu'aux hypothèses pour expliquer cette évolution inattendue.

Les mesures draconiennes et précoces prises par les autorités y sont aussi sans doute pour quelque chose. Avec un revers de la médaille, car les conséquences sociales et économiques du confinement ont été désastreuses pour les économies les plus fragiles. C'est aussi pour ces raisons que, dans les pays africains où les stigmates du Covid-19 sont devenus moins visibles, la vie s'est empressée de reprendre son cours, ignorant largement tout geste barrière.

Au Cameroun, où le Championnat d'Afrique des nations (CHAN) se tiendra en janvier, le gouvernement envisage une ouverture partielle des stades. En Guinée équatoriale, seules les discothèques sont encore fermées. Et les autorités sénégalaises font face à des appels à protester contre les restrictions.

« D'une manière générale, le virus continue de progresser en Afrique », avertit Isabelle Defourny, directrice des opérations chez Médecins sans frontières (MSF). L'ONG a observé une recrudescence dans les capitales, mais aussi des cas dans des zones rurales jusqu'ici épargnées, notamment au Tchad. « On voit aussi une augmentation des cas sévères qui nécessitent de l'oxygène, notamment à Bamako. Ce n'était pas le cas lors de la première vague », souligne Mme Defourny.

Et la bataille des pays africains pour l'accès aux vaccins est loin d'être gagnée. Seul un quart de ces pays ont les ressources pour payer la facture globale estimée à 4,7 milliards de dollars, selon l'OMS. Mais « si tout le monde n'est pas protégé, alors personne n'est protégé », a martelé jeudi le directeur de l'Alliance pour les vaccins (GAVI), Thabani Maphosa, appelant à leur accès équitable.

Source : Le Monde avec AFP

## Immigration : Plus d'un millier de sans-papiers défilent à Paris

PARIS – “Pendant le Covid, c'est nous qui faisons tout le travail” : des sans-papiers ont profité vendredi de la journée internationale des migrants pour manifester dans toute la France et réclamer à nouveau la régularisation des clandestins, fragilisés par la crise sanitaire.



Après celles de mai, juin et octobre qui avaient réuni des milliers de personnes, cette quatrième journée de mobilisation a eu lieu dans une cinquantaine de villes dont Bordeaux, Marseille ou Strasbourg.

A Paris, plus d'un millier de sans-papiers, essentiellement originaires d'Afrique, ont manifesté dans le calme, encadrés par un très important dispositif policier.

“Sans-papiers en danger”, “L'effort national, c'est nous”, proclamaient notamment leurs banderoles, éclairées par des flambeaux allumés en mémoire des migrants morts en exil. “On est là pour tous les sans-papiers de France. Pendant le Covid, c'est nous qui faisons tout le travail, qui avons nettoyé les hôpitaux, pendant que ceux qui ont le chômage partiel sont bien au chaud à la maison. Le gouvernement nous a oubliés”, a déploré

Siby Ahamada, membre du collectif des sans-papiers de Montreuil.

Le gouvernement a donné mi-septembre instruction aux préfets de faciliter la naturalisation française des ressortissants étrangers mobilisés en première ligne durant l'épidémie. Début novembre, l'entourage de la ministre déléguée à la Citoyenneté Marlène Schiappa a fait savoir qu'une première série de 334 naturalisations était en cours.

Une goutte d'eau, ont aussitôt jugé les associations qui estiment que les naturalisations, réservées par définition aux étrangers en situation régulière, ne sont qu'une infime partie de l'équation.

Le nombre de sans-papiers en France est estimé entre 300.000 à 600.000.

Source : APS

# FIFA THE BEST 2020 : Ronaldo oublié par Messi... voici les différents votes des joueurs

Robert Lewandowski a été le sacré gagnant du FIFA THE BEST 2020 devant Leo Messi et Cristiano Ronaldo. Qui a voté pour qui ? De Bale, Hazard en passant par Messi et Ronaldo découvrez les différents votes des joueurs.

**G**areth Bale semble avoir oublié le Real Madrid depuis son retour à Tottenham, l'été dernier, grâce à un prêt d'une saison. Le capitaine gallois a reconnu à plusieurs reprises qu'il se sent heureux et apprécié à Londres, ce qui ne s'est pas produit ces derniers temps dans la capitale espagnole. Bale, en tant que capitaine de l'équipe nationale galloise, a voté pour les prix FIFA de The Best, et il a fait la transition olympique des deux candidats de son ancienne équipe, Sergio Ramos et Zinedine Zidane.

Le Cardiff Express a désigné Hansi Flick (5), Jurgen Klopp (3) et Julen Lopetegui (1) comme les meilleurs entraîneurs, ce qui a coïncidé avec les premiers mois de la saison 2018/2019 jusqu'au licenciement du joueur basque. Quant aux joueurs, les préférences de Bale ont été Robert Lewandowski, Thiago Alcántara et Sadio Mané.

**Messi, Ramos, Hazard et Modric oublie Cristiano**

Jusqu'à trois joueurs du Real Madrid portent le brassard de capitaine dans leurs équipes nationales respectives : Luka Modric, Sergio Ramos et Eden Hazard.

Le joueur des Balkans a voté pour Lewandowski, Ramos et Salah comme meilleur joueur, tandis que ses entraîneurs préférés en 2020 ont été Klick, Zidane et Klopp. Leo Messi a voté pour Neymar, Lewandowski et Mbappé. Ronaldo a quant à lui opté pour Lewandowski, Messi et Mbappé.

Eden Hazard, quant à lui, a voté pour Lewandowski, Ramos et De Bruyne et ses entraîneurs préférés ont été Zidane, Flick et Bielsa. Sergio Ramos, capitaine de la Roja, a voté pour Lewandowski, Thiago et Neymar et n'a pas misé sur Cristiano Ronaldo ou Messi. En ce qui concerne les autocars, les Camas ont voté pour Zidane, Flick et Lopetegui.

Aucun des capitaines de Madrid dans leurs équipes respectives n'a voté pour Cristiano Ronaldo ou Leo Messi.

Source : afrikmag





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Vos projets se préciseront considérablement, ce qui vous permettra de concentrer vos énergies là où vous pourrez donner le meilleur de vous. Certes, la route ne sera pas complètement dégagée, mais les défis seront là pour prouver ce que vous valez.

Entre des rentrées d'argent irrégulières et des frais fixes à assumer, vous aurez l'impression d'être en mauvais équilibre sur une corde au-dessus du sol. Si on vous doit de l'argent, il faudra être tenace, car vous aurez affaire à un débiteur récalcitrant.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Rendez-vous annulé, points de vue divergents ou problèmes d'organisation, voilà ce qui vous guettera. Notez que vos relations hiérarchiques pourraient se compliquer à cause d'informations déformées ou qui circuleront difficilement d'un poste à l'autre.

Jupiter bien positionné dans votre secteur argent vous facilitera la vie et vous permettra des dépenses, à condition de ne pas abuser de votre carte bleue. Mais à priori, vous aurez suffisamment la tête sur les épaules pour bien gérer votre budget.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Les collègues ne semblent guère vous aider, au contraire. Il est possible qu'on vous demande de finir une tâche sous un délai express. Le courage peut momentanément vous manquer dans cette journée difficile. Faites des pauses pour vous régénérer.

Vous devez rester prudent vis-à-vis de l'argent. Les frais sont encore élevés et ils peuvent faire fondre une partie de vos revenus. Vous prenez les choses avec humour. C'est la meilleure façon de voir ces concessions actuelles. La patience est recommandée.



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Le Soleil vous fera entrer dans une période constructive. Vous aurez l'occasion de signer un avenant ou un contrat, avec l'assurance que les engagements pris le seront pour longtemps. Extrêmement prudent, vous n'accepterez jamais un travail non déclaré.

Vous ferez un double noeud aux cordons de la bourse que vous ne dénouerez que pour des dépenses utiles ou pour vous acquitter des charges de la vie courante, comme l'électricité, le loyer ou les impôts ! Vous resterez sur l'idée de demeurer économe...



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Besogneux, vous irez jusqu'au bout de vos tâches sans lever le nez de vos dossiers. Sauf qu'un collègue vous dérangera, car il aura besoin de vos services. Vous vous souviendrez à temps qu'il sera champion pour que les autres bossent à sa place.

Parce que le calendrier affiche un vendredi 13, vous croirez à votre chance financière et vous serez tenté de jouer pour gagner le gros lot. Avec toutes ces planètes en Vierge, vous risquerez de vous leurrer, car les sous ne rentreront pas par ce biais.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Vous voudrez jouer la carte de la discrétion, mais les planètes s'ingénieront à vous pousser sur le devant de la scène. Coaché par Uranus, vous vous mettrez au diapason de vos collègues, gagnerez la confiance de votre hiérarchie ou d'un nouvel employeur.

Vos finances ne feront pas trop de bruit, ce qui vous ira bien, car vous n'aurez pas trop la tête à vous en occuper. Tant que personne ne viendra vous réclamer de l'aide pour un achat, une somme d'argent à avancer, vous n'aborderez pas du tout le sujet.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Vous devriez retrouver confiance en vous pour avancer. Le poste actuel vous dévalorise et vous attendez une meilleure fonction. Un collègue peut vous apporter du réconfort et des contacts. Des étapes sont nécessaires pour éprouver la satisfaction.

Jouez encore la carte de la réserve. Vous pouvez comparer les prix, observez, mais évitez les achats impulsifs. Le climat est encore dépensier. Vous risquez de vouloir refaire votre garde-robe. L'envie de séduire entraîne des frais supérieurs à ceux estimés.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Avec une structure professionnelle solide, vos projets se concrétiseront. A travers les effets positifs de la pleine Lune, vous aurez vraiment le vent en poupe et il faudra en profiter au maximum. Un vrai soldat aux yeux de votre direction !

Aujourd'hui, vous vivrez un vrai regain financier et les mauvaises surprises seront de plus en plus rares. Ami Scorpion, vous demanderez simplement à vivre de manière confortable et sans compter sans arrêt vos sous. Rien de plus et rien de moins !



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

À fond derrière vous, les planètes activeront votre réflexion, votre précision, votre efficacité. Et c'est exactement ce dont vous aurez besoin pour défendre vos idées, avancer sur vos dossiers et vous affirmer significativement dans vos fonctions.

L'argent risquera de vous filer entre les doigts sans même vous laisser le temps de prévoir le coup. Autant dire qu'entre les charges courantes et des dépenses imprévues, vous aurez besoin de tous vos talents de gestionnaire pour retomber sur vos pieds.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Si vous le pouvez, vous prendrez plus vite la poudre d'escampette et lâcherez le bureau plus tôt. Pour les autres, vous mettez le turbo, avec le même état d'esprit de vouloir en finir rapidement et de profiter de cette fin de journée pour vous détendre.

Vous vous occuperez beaucoup de vos comptes, surtout pour savoir combien vous pourrez dépenser, sans vous mettre en danger. L'envie d'une escapade de quelques jours vous reprendra car vous aurez besoin de décompresser, avant que les jours raccourcissent.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

L'activité professionnelle connaît un moment de calme. Vous aimeriez évoluer vers un nouveau poste. Une petite formation est envisagée. Elle vous permet de changer de secteur et de relancer votre carrière. Il est essentiel d'avoir confiance en vous.

Des économies sont à venir, car la trésorerie s'épuise. Pour renouveler votre budget, évitez de craquer sur des gadgets. Ils vous attirent et vous lassent vite. Il n'y a pas de recette magique pour garder la stabilité. Différez vos achats importants.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

À cause du carré Lune-Jupiter, vous ne parviendrez pas à chasser de votre tête vos soucis personnels. Du coup, vous cumulerez les tracas professionnels avec vos autres ennuis. Vous serez moins détendu que d'habitude. Vos collègues s'en rendront compte...

Avec Jupiter associé à la Lune, de mauvaises surprises financières seront possibles, comme par exemple des rappels concernant des contraventions impayées... Aujourd'hui, vous nagerez au milieu d'incertitudes et vous pourrez d'ailleurs perdre pied.

# Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous